RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

AU NOM

DU COMITÉ DES FINANCES,

PAR M. LE MARQUIS DE MONTESQUIOU,

Le 26 Septembre 1789.

MESSIEURS,

Le Premier Miniſtre des Finances a mis ſous vos yeux le tableau effrayant, mais fidèle, de la *ſituation du Royaume;* il vous a peint la détreſſe du Tréſor public, accrue par une détreſſe nouvelle; les revenus de l'Etat ou ſuſpendus par la misère des Peuples, ou interceptés, dans pluſieurs Provinces, par les troubles; cinquante millions verſés dans les différens Marchés de l'Europe, pour acheter la ſubſiſtance du Citoyen, & peſant contre nous dans

A

la balance du Commerce; le voyageur repouſſé loin de la France par le malheur de nos diviſions; le François fuyant ſa Patrie, & portant à l'Etranger nos richeſſes, ou les dérobant à la circulation; la défiance attachée à toutes nos opérations; la reſſource même des anticipations évanouie; le numéraire diſparu; quatre-vingt millions néceſſaires pour arriver à de nouveaux beſoins, & le vuide dans toutes les caiſſes.

Dans cette poſition, qu'il ne cherche point à vous diſſimuler, M. Necker a oſé ne pas déſeſpérer de la choſe publique, & il eſt venu vous offrir de grands moyens dans le préſent, & la certitude d'une reſtauration entière dans l'avenir.

Au mois d'avril dernier, le déficit ordinaire étoit de . . . . 56 millions.

De cette ſomme il faut déduire . . 5

Pour intérêt d'anticipations. 51
qui n'ont pu être renouvellées; mais il faut y ajouter dix millions pour l'intérêt & le rembourſement annuel du nouvel emprunt que vous avez décrété 10

Ainſi le déficit ordinaire s'élève aujourd'hui à 61

M. Necker balance ce déficit par des économies,

les unes certaines, les autres encore indéterminées; par quinze millions, ſomme à laquelle il évalue la contribution des Privilégiés, ou le produit d'une répartition plus égale. Si on l'aime mieux, il propoſe d'abandonner cette contribution aux Provinces, en la balançant avec une ſomme égale que le Roi ſacrifioit ci-devant en modération d'impôts, en travaux de charité, en dépenſes diverſes.

Cet arrangement offre aux Provinces la chance heureuſe d'économies utiles. Enfin il nous montre, dans le lointain, d'autres améliorations, d'autres accroiſſemens de revenus, qui compenſeront ou les pertes que quelques impôts ont déjà éprouvées, ou les nouveaux ſacrifices qu'exigeront les beſoins & la tranquillité des Provinces.

Mais il eſt des embarras actuels qu'il faut ſurmonter pour atteindre à toutes les proſpérités qui nous ſont promiſes.

Il faut pour les trois derniers mois de cette année, 70 à 80 millions.

Il faut 80 millions pour l'année prochaine, & éteindre au moins une partie des anticipations qui dévorent nos revenus : l'intérêt public le demande, & votre ſageſſe l'ordonnera.

Ce n'eſt plus par des emprunts que vous pouvez remplir cette tâche ; les emprunts ſont décriés ; &

de nouvelles tentatives feroient vraifemblablement infructueufes : on ne peut donc parvenir à ce bien fi defiré, que par un généreux effort ; & cet effort, le patriotifme le follicite & le provoque.

Déjà un grand nombre de Citoyens ont indiqué & offert une contribution fur leurs capitaux. M. Necker penfe, & il a raifon de penfer, que cette contribution ne doit porter que fur les revenus.

Il le démontre, Meffieurs, parce qu'il eft plus aifé d'évaluer les revenus, que les capitaux ; parce que la contribution ne peut être égale entre le Capitalifte & le Propriétaire, fi le Propriétaire paie le centième d'un capital qui ne lui rend que trois pour cent, & le Capitalifte le centième d'un capital qui produit cinq & fix pour cent ; parce qu'il eft des Citoyens qui ont des revenus & n'ont point de capitaux, & que ces Citoyens auffi, doivent & voudront faire un facrifice à la fortune publique.

En admettant tous les Citoyens à cette honorable contribution, il demande qu'il foit fixé une fomme de revenus, au - deffous de laquelle elle ne fera plus qu'un facrifice, & non pas un devoir.

Il defire qu'on affigne au paiement de cette contribution, quinze à dix-huit mois ; mais qu'on encourage ceux qui anticiperont le paiement, & qu'on

le facilite encore, en permettant de s'acquitter avec de la vaiſſelle ou avec des bijoux d'or & d'argent, qui ſeront reçus à un prix avantageux aux Contribuables.

Point de ſerment : le premier Miniſtre des Finances ne donne pour frein à la mauvaiſe foi, que ſa vertu ne ſauroit ſoupçonner, que l'engagement pur & ſimple de dire la vérité. Point d'inquiſition dans les fortunes ; chaque Citoyen ſera l'arbitre de ſon offrande ; & cette offrande, meſurée par le ſentiment, ne pourra jamais être regardée comme la meſure de la fortune, & par conſéquent de l'impoſition.

Enfin, Meſſieurs, il environne cette propoſition de tout ce qui peut encourager le patriotiſme, & déterminer ſes efforts.

Il ajoute qu'on pourroit encore donner à cette contribution la forme d'un prêt rembourſable dans des temps plus heureux, & lorſque l'ordre & la confiance auront ramené le taux de l'argent à 4 pour cent.

M. Necker n'a point déterminé le produit poſſible d'une pareille contribution ; mais ſans exagération, il la calcule ſur le patriotiſme connu de la Nation, & il croit qu'une délibération propre à inſpirer la confiance dans le retour du crédit ajouteroit beaucoup à l'énergie de ces ſentimens.

Il desireroit que l'Assemblée Nationale nommât des Commissaires qui, de concert avec le Ministre des Finances, veilleroient sur la rentrée des fonds, & en dirigeroient l'emploi.

Persuadé que ce mouvement patriotique influera tout-à-coup sur la circulation, il pense cependant qu'il faudroit encore la ranimer par d'autres moyens.

C'est dans cette vue que Sa Majesté a déjà autorisé les Directeurs des Monnoies à recevoir la vaisselle, les bijoux d'or & d'argent, & à donner leurs récépissés en échange; elle a réservé à l'Assemblée Nationale de déterminer l'époque du paiement, l'intérêt jusqu'à cette éqoque, & la fixation du prix.

M. Necker propose de donner cinquante-quatre livres par marc de vaisselle, payables dans six mois, ou cinquante-huit livres par marc à ceux qui voudront en verser le prix dans le dernier emprunt; mais à condition qu'ils ne jouiront pas de la faculté d'y joindre une somme égale en effet royaux.

Enfin, M. le premier Ministres des Finances a pensé qu'un établissement qui s'est associé aux dangers du trésor public, & qui en a partagé le discrédit, doit fixer vos regards; & qu'en le régénérant sous une forme nouvelle, sous le titre nouveau de Banque nationale, vous acheveriez de rendre à la circulation son activité, & d'assurer le retour de la prospérité publique.

Telles ſont, Meſſieurs, les principales diſpoſitions du mémoire dont vous nous avez chargés de vous rendre compte.

Avant de le connoître, votre Comité des Finances s'étoit propoſé de vous entretenir inceſſamment des mêmes objets. Placé pour l'exécution de vos ordres, au milieu des détails de la fortune publique, il n'avoit pu les conſidérer de plus près ſans ſe pénétrer tous les jours davantage de la néceſſité urgente de prendre un grand parti. Si quelque choſe pouvoit ajouter encore à la juſte confiance que vous inſpire depuis long-temps le Miniſtre dont vous venez de recueillir les obſervations, & d'entendre les conſeils, ce ſeroit de voir que les coopérateurs de vos travaux, ſans aucune communication avec lui, n'ayant d'autres ſecours que les pièces qu'ils ont reçues de tous les départemens, & ſuivant une méthode différente de la ſienne, ont pourtant obtenu des réſultats preſque entièrement les mêmes.

C'eſt en vous rendant compte de ſon travail, que le Comité va vous donner ſon opinion ſur chaque partie du mémoire dont il vous a fait l'expoſé; nous ne vous offrirons rien de neuf, mais peut-être appercevrez-vous dans nos recherches quelques développemens analogues aux grands ob-

jets qui vous occupent, & aux principes qui vous dirigent.

Le premier examen général que nous ayons dû faire, a été celui des recettes & des dépenſes publiques. Un dernier état, ſigné de M. Dufreſne, au mois d'Août dernier, & conforme aux piéces qui nous avoient été communiquées, établit une différence entre la recette & la dépenſe. Cette différence eſt environ de 56 millions, & c'eſt à quoi montoit effectivement le déficit avant le dernier emprunt de 40 millions en argent, & de 40 millions en effets. Cette baſe nous eſt abſolument commune avec M. Necker.

Autrefois, dans un état ordinaire de calme & de confiance, ſi on n'eût ſongé comme on l'a fait trop ſouvent qu'à entretenir la profuſion des dépenſes; il eût ſuffi, pour le moment, de ſuſpendre, ainſi que l'année dernière, les rembourſemens exigibles, de préparer par la régularité des paiemens, le renouvellement des anticipations, & de ſuppléer à l'inſuffiſance des revenus par un emprunt de 56 millions, qui ſe feroit accru tous les ans d'une ſomme ſuffiſante pour payer l'intérêt de l'emprunt précédent. De cette ſorte, avec un peu d'ordre, on auroit pu faire encore illuſion pendant quelque temps, & achever graduellement la ruine de l'Etat;

mais heureusement le temps des illusions est passé.

Les besoins de cette année n'auroient pas excédé la somme du déficit, sans toutes les circonstances qui ont concouru à les augmenter. La première a été la disette des grains, qui a forcé le Gouvernement à des achats considérables dans les pays étrangers. La grande secousse qu'a éprouvé le Royaume, a causé, dans ces derniers temps, l'interruption de plusieurs recettes. La Gabelle, les Aides, le Tabac, les Droits domaniaux, ont été de toutes parts exposés à la violence, ou à la fraude; & loin que les compagnies de Finance aient pu remplir leurs engagemens, plusieurs ont eu besoin de secours.

Les recettes ordinaires des impositions se sont de même senties de la commotion générale, & la difficulté des recouvremens augmente encore tous les jours.

Une autre cause d'embarras s'est réunie aux précédentes, ou plutôt en a été la suite. Cette cause a pour principe un abus très-ancien, & qu'il vous tarde sans doute de faire disparoître de votre régime fiscal, , l'usage de consommer d'avance les revenus de l'année suivante, & de remplacer cette avance dans la main de ceux qui la font, par des rescriptions sur les recettes futures. Quand une fois

cette méthode d'anticipations eſt établie, les revenus s'évanouiſſent à chaque échéance, à moins que la confiance n'engage les porteurs des reſcriptions à les renouveler. C'eſt un acte libre & volontaire. Or, les malheurs publics, la ſuſpenſion des recettes, la connoiſſance trop générale, & malheureuſement trop certaine du mauvais état des Finances, ſont de grands obſtacles à la confiance, ſans laquelle il eſt impoſſible de renouveler toutes les anticipations. Ainſi le tréſor public s'eſt vu privé à-la-fois des ſommes qu'il a fallu ſacrifier à l'approviſionnement des blés, de la ſomme effective du déficit, de la rentrée des revenus ordinaires, & du montant des anticipations qui n'ont pas été renouvelées.

C'eſt la réunion de ces quatre cauſes qui a rendu inſuffiſans les emprunts de cette année, qui rend impoſſible d'en entreprendre de nouveaux, & qui jette le tréſor public dans une pénurie incalculable pour la ſomme, & incalculable pour les effets.

Le détail dans lequel nous venons d'entrer vous démontre aſſez que le récit du Miniſtre des Finances eſt appuyé ſur des faits inconteſtables, & que le mal eſt arrivé à un période où les remèdes ordinaires ne ſont plus ſuffiſans.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux moyens qu'il

vous propoſe pour tirer l'Etat de la criſe où des circonſtances impérieuſes l'ont jeté. Il ne ſonge qu'à rétablir, avant tout, la confiance & la sûreté publiques, inſéparables l'une de l'autre, en montrant combien il eſt facile de mettre promptement un niveau exact entre la recette & la dépenſe. Dans une circonſtance où tant d'autres auroient épuiſé les vaines & fauſſes reſſources du génie fiſcal, il ſe borne à vous indiquer ſimplement des économies raiſonnables & des bonifications faciles. Il ne vous déguiſe cependant ni vos maux, ni les ſacrifices que la Patrie réclame ; & c'eſt ainſi qu'il convient de parler de ſes affaires à une Nation généreuſe & éclairée.

Votre Comité, dans le ſilence du travail qui l'occupe depuis deux mois, agiſſant d'après les mêmes principes, & recherchant les mêmes objets que le Miniſtre des Finances préſente rapidement à vos obſervations, eſt parvenu à fixer à-peu-près les économies dont ils ſont ſuſceptibles. Si, dans les réductions qu'il aura l'honneur de vous propoſer, le Comité ſurpaſſe encore les eſpérances que le Miniſtre du Roi vous a préſentées, ces réductions, ſans doute, objet particulier de notre travail, ne lui avoient pas échappé, & nous ne pouvons trop louer la ſage circonſpection avec

laquelle il a modéré ſes ſpéculations dans un genre où l'exagération eſt accueillie par la raiſon même.

Ici nous nous permettrons cependant quelques obſervations. Le Miniſtre des Finances ſuppoſe, avec raiſon, que les revenus de l'Etat demeureront, à l'avenir, égaux en ſomme à ce qu'ils étoient au moment de ſes calculs. Il prévoit cependant que vous ſupprimerez quelques droits onéreux. D'avance il vous indique divers moyens d'y ſuppléer; mais nous croyons indiſpenſable d'arrêter, dès cet inſtant même, toutes vos idées ſur cet objet important, eſſentiel même au but ſi raiſonnable que M. Necker ſe propoſe d'établir ſolidement, le crédit. La Gabelle eſt comptée pour 58,560,000 l. dans le produit de la Ferme générale; les Aides & droits réſervés le ſont pour 50,220,000 liv. dans le produit de la Régie générale. Le premier de ces impôts eſt proſcrit par la Nation; le ſecond pèſe exceſſivement à pluſieurs Provinces. Si, avec un régime modéré, il eût été poſſible autrefois d'aſſeoir & de maintenir des taxes raiſonnables ſur ces objets de conſommation, il ne l'eſt plus aujourd'hui de conſerver leurs noms mêmes, à qui pluſieurs ſiècles d'abus ont imprimé le ſceau de la réprobation. Plus de Gabelles, plus d'Aides : voilà le cri de preſque toute la France; & le tréſor

public, au moment de la ſuppreſſion de ces droits, aura beſoin d'un remplacement de 109,000,000. Les Créanciers de l'Etat n'apperçoivent déja plus un gage certain dans les revenus qui ont fait long-temps l'appui de leur confiance & leur hypothèque directe. Il faut donc leur déclarer d'avance quel gage votre loyauté leur préſentera déſormais, au lieu de ceux qui n'ont plus qu'une exiſtence proviſoire. Nous eſpérons, en vous ſoumettant les idées du Comité à cet égard, offrir du moins des baſes certaines à vos calculs.

Nous commencerons par vous informer que les différens travaux de votre Comité des Finances ont déja aſſuré, ſur les diverſes dépenſes de l'Etat, une réduction certaine de 48,502,000 l., & qu'ayant compté, comme nous le devons, ſur le dévouement du Clergé, nous avons cru pouvoir vous propoſer la ſuppreſſion d'une créance, à ſon profit, de 2,500,000 liv. par an, & de lui confier une diſtribution de charité de 5,711,000 l., de ſorte que par ces ſeules opérations préliminaires nous ſommes aſſurés de combler, et au-delà, le déficit qui exiſtoit avant le dernier emprunt. Des états circonſtanciés accompagnent tous les calculs que nous avons l'honneur de vous atteſter.

Nous vous propoſerons enſuite de déterminer,

dans votre administration future, une ligne de démarcation précise entre deux parties essentielles qui peuvent désormais être distinctes, et dont la confusion est peut-être le principe caché de tous nos malheurs.

Cette opération simple consiste à réunir d'un côté les seuls objets de dépenses qui doivent rester sous la main immédiate du Gouvernement & de leur assigner une portion égale de revenus susceptibles, pour la plus grande partie du moins, d'être mis en Ferme ou en Régie. Ces objets recevront sans doute, dans la suite, des réformes ou des améliorarions ; mais nous ne vous en occuperons pas dans ce moment-ci. Il nous suffit de vous indiquer aujourd'hui qu'il faut un revenu de 205 millions, et que vous l'avez, pour acquitter une dépense semblable & fixe de 205 millions, somme à laquelle nous avons évalué les différens départemens, la Maison du Roi & tous les objets qui tiennent directement à l'administration royale, en laissant à chaque partie des dépenses publiques la consistance & la dignité même qui conviennent à une grande Nation.

De l'autre côté, & sous la garde immédiate de la Nation, nous vous proposons de réunir la totalité de la dette publique & quelques dépenses

qu'il nous paroît avantageux de confier à l'administration particulière des Provinces. Pour satisfaire à ces deux objets, nous vous proposerons de déléguer spécialement à une Caisse Nationale les impositions territoriales de tout le Royaume, la capitation et les contributions qui serviront à remplacer la Gabelle et les Aides.

Cette disposition doit paroître bien importante aux dépositaires des intérêts du Peuple. Il seroit consolant pour eux de penser, en lui imposant une grande charge, qu'elle décroîtra tous les jours au moyen de l'extinction des rentes viagères dont la somme est, dans ce moment-ci, de 105 millions, par l'effet des remboursemens, dès qu'ils seront possibles ; et enfin, par la réduction de l'intérêt, fruit prochain de la confiance publique.

Il ne s'agit plus que de fixer la somme dont vous aurez besoin pour la Caisse Nationale.

Les intérêts de la dette entière, y compris les anticipations, montent à 240,000,000 livres.

Diverses dépenses que nous estimons devoir confier aux Administrations des Provinces, et que bientôt leur économie rendra beaucoup moins considérables, montent à 29,000,000 livres.

Ainsi la totalité des revenus nécessaires pour acquitter l'intérêt de la dette, et les dépenses à

la charge des Provinces, feroit de 269,000,000 liv.

Mais de cette fomme, nous vous propofons de rejeter 15,800,000 liv., à quoi monte l'intérêt des anticipations, parce que nous vous propoferons d'y pourvoir d'une autre manière.

De la forte, la fomme qui fera néceffaire à la Caiffe Nationale, pour remplir tous fes engagemens, ne fera plus que de 253,000,000 liv. Mais comme les revenus affermés, que nous avons deftinés à la dépenfe du Gouvernement, ne montent qu'à 185 millions, & qu'il lui en faut 20 de plus, la Caiffe Nationale aura encore à fournir ces 20 millions par an au Tréfor-Royal. Ainfi, la fomme qui lui eft néceffaire, eft de 273 millions. Daignez, Meffieurs, vous fouvenir de cette fomme de 273 millions. C'eft de cette bafe certaine que nous allons partir.

Les contributions actuelles que nous deftinons à la Caiffe Nationale, font la recette de tous les vingtièmes, la taille & la capitation du Royaume entier, montant à 182 millions, la Gabelle & les Aides montant à 109 millions, total 291,000,00 livres.

Vous n'avez pas oublié, Meffieurs, que les befoins publics vous demandent un revenu de 273 millions. Vous venez de voir que dans l'État actuel

ceux qui exiſtent, & dont je viens de vous faire la récapitulation, montent à 291 millions, c'eſt-à dire à 18 millions, au-delà de vos beſoins.

Ainſi, pour ſatisfaire à tous, il vous ſuffira de remplacer la Gabelle, les Aides, & les droits réſervés, qui montent actuellement à près de 109 millions, par une contribution de 91 millions ſeulement; & vous pouvez, dans votre nouveau mode d'impoſitions, alléger effectivement la charge du Peuple de 18 millions de produit net, ſans compter plus de 25 millions de faux frais qui tombent à ſa charge, & ſans compter les vexations de tous genres qui accompagnent aujourd'hui cette partie du régime fiſcal. Vous pouvez de plus faire tourner au profit du peuple la contribution entière des privilégiés, & vous obſerverez, Meſſieurs, que nous n'avons pas encore entamé la reſſource des Domaines, & tant d'autres qui n'échapperont pas à votre ſagacité.

D'après cet apperçu qui, bien que fort rapide, eſt rigoureuſement exact, d'après la facilité que vous auriez même d'appliquer, ſi vous le vouliez, au profit de la choſe publique une partie du produit de la dîme, nous penſons que le premier acte du pouvoir légiſlatif doit être de décréter que l'impôt territorial ou perſonnel, ou tel enfin que vous le

déterminerez qui ſera établi ſur les Peuples, en repréſentation de la Taille, de la Capitation, des Vingtièmes, de la Gabelle & des Aides, ſera porté à la ſomme de 273 millions répartis également ſur tous les Citoyens, & deſtinés uniquement, après avoir fourni 20 millions au Tréſor-Royal, à acquitter l'intérêt de la dette publique & les dépenſes particulières aux Provinces, ſous l'inſpection immédiate de la Nation. Alors, plus d'alarmes poſſibles; alors on pourroit défier même le créancier le plus ombrageux de concevoir la moindre inquiétude.

Nous voilà parvenus, Meſſieurs, après avoir écarté tous les obſtacles de notre route, à l'inſtant critique dont le Miniſtre du Roi vous a préſenté un tableau ſi frappant. Vous êtes déſormais aſſurés de l'avenir; mais il faut l'atteindre cet avenir, & ici les difficultés s'accumulent. Le Tréſor public eſt vuide, les beſoins de l'année exigent impérieuſement 80,000,000 livres. Les mêmes beſoins prévus pour l'année prochaine montent à la même ſomme. Des engagemens pris cette année avec la Caiſſe d'Eſcompte, pour le mois d'Avril prochain, montent à 25,000,000 livres; enfin, il exiſte encore au moins pour 250,000,000 liv. d'anticipations, & nous ne doutons pas que votre intention poſitive ne ſoit de les anéantir entièrement. Ce moyen de

circulation qui impoſe une rétribution d'intérêts & qui laiſſe un prétexte aux abus, vous paroîtra, ſans doute, incompatible avec l'Adminiſtration ſévère que vous voulez établir, & que peut-être nous n'aurons pas toujours le bonheur de voir dans des mains auſſi pures.

Ces ſommes réunies compoſent un total de 435,000,000 liv., & quelques objets arriérés peuvent les accroître encore.

Cette maſſe eſt ſans doute effrayante, c'eſt preſque une année entière des revenus de l'État.

Mais quelqu'effrayante que ſoit cette ſomme, il eſt aiſé de ſentir que ſon recouvrement ſubit feroit le ſalut de la France. Il eſt certain qu'alors, ſans crainte, ſans embarras, nous arriverions à l'époque de proſpérité que nous avons oſé vous faire entrevoir; que nous y arriverions à l'inſtant même; que ces jours de détreſſe feroient tout-à-coup transformés dans les plus beaux jours de la Monarchie; que d'un état déſeſpérant nous paſſerions ſans intervalle à l'état brillant et proſpère dont chacun de nos Concitoyens attacheroit la date à celle de la régénération de nos Loix & de notre liberté. Le Miniſtre compte avec raiſon ſur le patriotiſme qui éclate de toutes parts : nous oſons y compter de même; & comment, dans ce ſanctuaire de l'honneur

François, feroit-il poſſible d'en douter ? Rappelez-vous, Meſſieurs, à quels généreux efforts la Nation s'eſt portée dans vingt époques différentes, où ſon élan ſembloit retenu par la méfiance qu'ont toujours inſpiré les opérations miniſtérielles. A quel excès le même ſentiment ne doit-il pas aller, au moment où la certitude eſt acquiſe que cet honorable effort eſt le dernier de ceux qu'elle aura jamais à faire ; au moment où, en préſentant à la France un nouvel ordre de choſes, la Nation eſt garante envers elle-même de toutes ſes opérations, où tout ce qu'elle promet eſt certain, où tout ce qu'elle ſurveille eſt inviolable ; auſſi ſommes-nous perſuadés que c'eſt bien plus pour arrêter les excès du zèle, que pour lui impoſer des devoirs, que le Miniſtre propoſe de le ſoumettre à une règle commune : ſa propoſition, comme nous avons eu l'honneur de vous le dire, conſiſte dans la fixation d'une taxe à-peu-près équivalente au centième des capitaux. C'eſt pour atteindre plus exactement les fortunes qui exiſtent ſans capitaux, & pour faire payer les Capitaliſtes, dans une proportion auſſi convenable, que les propriétaires, que M. Necker propoſe d'aſſujettir chaque Citoyen à faire une ſeule fois la remiſe du quart de ſon revenu. Ses calculs, à cet égard nous ont paru juſtes, & le Comité eſt unanime

ment d'avis de ſuivre à la lettre le plan du premier Miniſtre des Finances.

Mais un honorable Membre de cette Aſſemblée a paru jeter des doutes ſur le produit de cette taxe: il l'a réduite, par ſes calculs, à 75 millions. Nous pourrions lui oppoſer ſes propres calculs, qui exceptent de la contribution les 500 millions dont il fait la part du fiſc, comme ſi les rentes & les appointemens que paie le fiſc, ne compoſoient pas les revenus qui ſeroient ſoumis à la taxe générale. Mais ſi nous croyons pouvoir réfuter ſon objection, nous ne ſentons pas moins le poids de ſon autorité, & c'eſt à lui-même que nous devons les moyens de ſuppléer à ce qui pourroit manquer encore, lorſque le zèle & le patriotiſme auront offert tout ce qu'ils peuvent offrir: il faut ſur-tout ne pas perdre de vue, un ſeul inſtant, que le ſalut du Royaume tient eſſentiellement à l'effet d'un ſecours qui lui rend ſon bonheur, ſa force & ſa conſidération en rétabliſſant l'ordre dans toutes les parties de l'Adminiſtration.

Déclarons donc, Meſſieurs, déclarons inviolablement que nous ne ſouffrirons pas qu'une ſemblable entrepriſe échoue. Convenons que nous allons nous livrer d'abord à toute l'ardeur que l'amour de la patrie va ſans doute inſpirer. Et, lorſ-

que l'effet en ſera connu, décrétons qu'un gage particulier ſera ſur-le-champ attribué à un emprunt de toute la ſomme qui pourroit encore être néceſſaire; que ce gage ſera en bien fonds ;& ne doutons pas que le Clergé ne s'empreſſe de vous offrir une valeur foncière de cinq, dix, douze millions, plus encore, s'il le faut, pour conſommer à l'inſtant l'opération ſalutaire qui achevera la libération de la France.

Quant à la circulation ſi néceſſaire à rétablir, Meſſieurs, nous avons penſé qu'elle ne peut revivre que par la confiance, mais que la confiance ſeule la fera bientôt revivre.

Le patriotiſme déterminera ſans doute les bons Citoyens à porter à la monnoie leur vaiſſelle & leurs bijoux d'or & d'argent. L'exemple du Souverain les y engagera; la circonſtance où nous ſommes leur en fera la loi. Et nous croirions bleſſer le ſentiment pur qui doit les animer, en leur offrant un foible encouragement qui ne compenſeroit pas le ſacrifice de leur jouiſſance. S'il en étoit cependant parmi eux à qui il ne fut pas libre de ſuivre les mouvemens de leur cœur, & qui fuſſent obligés de calculer des intérêts pécuniaires, nous penſons que les propoſitions du premier Miniſtre des Finances ſont juſtes & leur ſont aſſez favorables.

Mais cette reſſource peut ne pas ſuffire aux beſoins du moment. Le Miniſtre croit néceſſaire encore d'uſer du ſecours que peuvent lui procurer les billets de la Caiſſe d'Eſcompte. M. Necker mérite, à trop d'égards, notre confiance pour que nous héſitaſſions à la lui donner encore ſur ce point délicat. D'ailleurs le numéraire que la vaiſſelle va lui fournir, les dons des Citoyens, tout lui procurera bientôt la facilité de rendre aux effets de cette Caiſſe le crédit qu'ils n'auroient jamais dû perdre. M. Necker vous parle avec éloge de ſes Adminiſtrateurs, il vous invite à les entendre; rien ne paroît plus juſte que d'entendre les Chefs d'un établiſſement ſi important. Le Comité des Finances ne s'eſt point permis encore de diſcuter le projet d'une Banque nationale. Si vous le lui ordonnez, il ſe livrera à ce travail avec le zèle qu'il doit à un ſi grand intérêt, & à la confiance dont vous daignerez l'honorer.

Permettez-nous, Meſſieurs, en achevant la tâche que vous nous aviez impoſée, permettez-nous d'arrêter un inſtant des regards ſatisfaits ſur le beau mouvement qu'un ſeul élan de patriotiſme peut imprimer à ce beau Royaume. C'eſt aux Repréſentans de la Nation qu'il appartient d'en

donner le ſignal; & bientôt il ſera démontré encore une fois, il le ſera plus que jamais, que le calcul ne peut atteindre, en France, aux effets du ſentiment, & qu'un Peuple libre ne connoît point d'obſtacles dont l'amour de la Patrie ne le faſſe aiſément triompher.

A VERSAILLES, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Paris, N°. 62.